



# Rayonnements optiques



## Exemple de rayonnements optiques

On peut retrouver différents rayonnements optiques en entreprise, naturels ou artificiels (ROA) : le rayonnement solaire, des rayonnements infrarouges et UV, de l'éclairage artificiel (lampes, projecteurs...), des LED ou encore des lasers.

## Les sources de rayonnement



### Soleil

Travaux en extérieur,  
à travers du vitrage.



### Les lasers

Recherche, impression,  
découpe, soudure, mesure,  
spectacles...



### Les UV

Soudure, désinfection,  
photothérapie, esthétique...



### Les LED

Éclairage des locaux, écrans,  
projecteurs...

## Les effets sur la santé

L'exposition aux rayonnements optiques peut affecter **la peau et les yeux** ; les effets dépendent de leur longueur d'onde, de leur intensité et de la durée d'exposition. Ils peuvent provoquer :

- Des atteintes cutanées : érythème (coup de soleil), brûlure, cancer.
- Des atteintes oculaires : lésions de la cornée, de la conjonctive, de la rétine et cataracte.
- Des effets sur l'horloge biologique.





## Évaluation des risques

- Lister les sources d'exposition (soleil, rayonnements artificiels...).
- Caractériser les sources (longueur d'onde, Intensité).
- Estimer les niveaux de rayonnement optiques. Pour cela, Il existe un outil INRS gratuit, CatRayon.
- Identifier les personnes exposées.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



## Démarche de prévention

- Diminuer l'exposition solaire (filtres, couvertures solaires, réorganisation horaire, vêtements protecteurs).
- Choisir les équipements les moins émissifs en rayonnements.
- Limiter la durée d'exposition.
- Modifier l'agencement des postes.
- Confiner les rayonnements.
- Entretenir le matériel.
- Informer et former les salariés.
- Choisir les EPI adaptés.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



## Réglementation

- Il existe une réglementation spécifique sur les Rayonnements Optiques Artificiels (ROA) fixant :
- des principes de prévention,
  - des valeurs limites d'exposition,
  - l'évaluation des risques,
  - les mesures et moyens de prévention,
  - l'information et la formation des travailleurs.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



## Sensibiliser vos salariés

- Affiche SUVA : "Protégez-vous du soleil comme un pro".
- Affiche SUVA : "Attention au soleil - Risque de brûlures irréversibles".
- Affiche SUVA : "Attention - rayonnement laser".



## Conseil, formation et contrôle ?

- Différents organismes proposent une offre de service pour aider les entreprises en Corse dans leur démarche de prévention des risques liés aux rayonnements.
- N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une liste de solutions que nous avons référencées.



## Aide financière de la CARSAT ?

- Actuellement, il n'existe pas d'offre spécifique liée aux rayonnements.
- N'hésitez pas cependant à contacter votre CARSAT !

[Cliquer pour en savoir plus](#)

**Pour plus d'informations ou si vous souhaitez être accompagnés, n'hésitez pas à nous contacter !**

**medecinetravail2b.com**